

Inscriptions sur : loibelloubet.sciencesconf.org



Plan du campus du Mans



La volonté de simplifier s'est imposée comme l'un des objectifs majeurs du législateur depuis plusieurs années, au soutien de nombreuses réformes en droit des obligations, en droit des affaires ou en droit du travail notamment. L'organisation de la justice n'y fait pas exception.

La simplification est présentée par le gouvernement comme l'argument déterminant à l'appui de la présentation de la loi de programmation 2018-2022 relative à la réforme de la justice, promulguée le 23 mars 2019, dont l'étude est au cœur de ce colloque.

Comme souvent, la simplification présente deux facettes :

- D'une part, formelle, qui s'accompagne d'un souci de modernisation et d'amélioration de la lisibilité des textes (suppression de dispositions désuètes, terminologie...)
 - D'autre part, substantielle, qui se traduit par une réorganisation fonctionnelle des services de justice, accompagnée d'une modification des procédures offertes aux justiciables.
- Si le premier effort de simplification est louable, c'est davantage le second aspect qui prête à questionnement et interroge sur les réalités qui se cachent derrière cette volonté de rationalisation du fonctionnement de la justice et d'accélération des procédures.

Mutualisation, accélération, dématérialisation sont-elles sources de simplification au service du justiciable ?

C'est pour tenter de dresser un bilan, deux ans après l'entrée en vigueur de cette réforme majeure, que les organisateurs de ce colloque ont invité des universitaires et praticiens pour partager leurs réflexions sur sa mise en oeuvre.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 6 heures de formation obligatoire

VENDREDI 26 MARS 2021

9H - 17H30

La simplification de la justice, quel bilan depuis la «loi Belloubet» ?

AMPHITHÉÂTRE MERCURE

FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES
& DE GESTION
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction scientifique de

Didier CHOLET, Maître de conférences en Droit privé

Sandrine DRAPIER, Maître de conférences en Droit privé

Karine LEMERCIER, Maître de conférences en Droit privé

Inscriptions sur : loibelloubet.sciencesconf.org
Contact : labos-ecodroit@univ-lemans.fr

LA SIMPLIFICATION DE LA JUSTICE, QUEL BILAN DEPUIS LA «LOI BELLOUBET» ?

9h : MOTS D'ACCUEIL

Valérie LASSERRE, Co-directrice du laboratoire *THÉMIS-UM*
Rodolphe BIGOT, Directeur scientifique de la revue *Lexbase Avocats*
Didier CHOLET, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

9H15 : INTRODUCTION

Le regard de **Soraya AMRANI-MEKKI** sur l'application de la loi du 23 mars 2019
Professeur de droit privé - *Université Paris Nanterre*

9H45 : LA SIMPLIFICATION JURIDICTIONNELLE : QUELLE RÉALITÉ ?

Sous la présidence d'**Éric MARÉCHAL**, Premier président de la Cour d'appel d'Angers

La simplification de la première instance

- **La simplification de la compétence des juridictions**
par **Didier CHOLET**, Maître de conférences HDR en droit privé - *Le Mans Université*
- **La spécialisation des tribunaux judiciaires et des chambres de proximité : une simplification pour le justiciable ?**
par **Éric MARÉCHAL**, Premier président de la *Cour d'appel d'Angers*
- **L'organisation des tribunaux judiciaires : une simple réorganisation fonctionnelle ?**
par **François GÉNICON**, Président du *tribunal judiciaire du Mans*,
et **Sabine ORSEL**, Présidente du *tribunal judiciaire de Laval*
- **La réorganisation des greffes de première instance : la création d'une communauté de travail unique**
par **Christian GRASSET**, Directeur hors classe des *services de greffe judiciaires*,
Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la *Cour d'appel d'Angers*

11h05 : Échanges avec le public et pause

- **Le sens de la simplification dans la pratique de l'avocat**
par **Pierre-Emmanuel MEMIN**, Avocat - *Barreau du Mans*

La simplification par la numérisation

- **La dématérialisation progressive de l'accès à la justice**
par **Karine LEMERCIER**, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*
- **Quelques propositions de réformes législatives sur la médiation**
par **Valérie LASSERRE**, Professeur de droit privé - *Le Mans Université*
- **La publicité des décisions de justice**
par **Jérémy JOURDAN-MARQUES**, Professeur de droit privé, *Université Lyon 2*

12h40 : Échanges avec le public et pause méridienne

14H : LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES : QUELLE RÉALITÉ ?

Sous la présidence de **Jérémy JOURDAN-MARQUES**, Professeur de droit privé -
Université Lyon 2

- **La procédure devant le tribunal judiciaire**
par **Marilyn GUEZ**, Maître de conférences en droit privé - *Université Paris Nanterre*
- **Le principe de l'exécution provisoire des décisions de première instance**
par **Thierry LE BARS**, Professeur de Droit privé - *Université de Caen Normandie*
- **Une simplification de la procédure au service des personnes protégées ?**
par **David NOGUERO**, Professeur de droit privé - *Université de Paris*

15h : Échanges avec le public et pause

- **La nouvelle procédure de divorce**
par **Rudy LAHER**, Professeur de droit privé - *Université de Limoges*
- **Une simplification du parcours pénal du prévenu ?**
par **Éric CESBRON**, ancien Bâtonnier de l'*Ordre des avocats du Barreau de Laval*
- **Une simplification au service des droits de la victime ?**
par **Jean-Marie BRIGANT**, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

16h20 : Échanges avec le public et fin de colloque